

Délibération du Conseil Municipal**D.2023 - 007****ACTE : 3.5.3****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, LARONDE,
MRS BAÏADA, BERTHAUX, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.
MME BOURCIER A M. ZULIAN
MME MAZILLE A M. LE MOING
M. CAM A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADO, MMES GAUCHET ET NEGRE
Secrétaire : MME DENIS DOMINIQUE

Date de la convocation : 10/02/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES AVEC MIDI-PYRENEES PREVENTION, ASSOCIATION INTER REGIMES CARSAT MSA SSI**

Monsieur le Maire signale au Conseil que l'organisme M2P MIDI-PYRENEES PREVENTION, ASSOCIATION INTER REGIMES CARSAT MSA SSI, souhaite proposer un Atelier Vitalité pour 16 personnes maximum, sur la commune de Lauzerte, tous les jeudis de 14 h 30 à 17 h dans la salle du 2^{ème} étage de la MSAP, de la période du 13 avril au 1er juin 2023. Il est nécessaire d'établir une convention d'utilisation de salles avec cette nouvelle association.

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action en mettant gratuitement à sa disposition la salle du 2^{ème} étage de la MSAP Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par la convention d'utilisation annuelle mise à jour en août 2022 et qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des locaux pour cet organisme.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec l'utilisateur suivant.

- M2P MIDI-PYRENEES PREVENTION, ASSOCIATION INTER REGIMES CARSAT MSA SSI

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, avec l'organisme M2P MIDI-PYRENEES PREVENTION, ASSOCIATION INTER REGIMES CARSAT MSA SSI afin qu'ils puissent proposer leurs activités dans les salles communales ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
François LE MOING